



Avis de course

Open Master Cup Dériveurs

Pays de la Loire

02 et 03 juillet 2022

Organisation : Ecole de Voile de Préfailles
Grade : 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par appel à la voix ou par signe.
- 1.6 Application de l'annexe COVID 19 du 19 avril 2022

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le jour de l'épreuve sur le tableau officiel du site de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://padlet.com/LigueVoilePDL/91kehf2h9sv63hsz>

3. COMMUNICATION

3.1 Tableau Officiel

3.1.1 Un tableau officiel numérique sera consultable en ligne, en complément du tableau officiel sur place. Il sera accessible à l'adresse :
<https://padlet.com/LigueVoilePDL/91kehf2h9sv63hsz>

3.1.2 En complément du tableau officiel, un groupe WhatsApp est proposé : <https://chat.whatsapp.com/HmtZl26pbxE6iURKi0uoFS>

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 Admissibilité des bateaux

4.1.1 La régata est ouverte à tous les bateaux dériveurs :

ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4, 420, 470, Europe, Finn, Fireball, Vauriens, Inter-série dériveurs et skiff double et solitaire

4.1.2 Les supports à foil ne sont pas admis sur l'épreuve

4.2 Admissibilité des membres d'équipage

4.2.1 - pour les solitaires : à toutes les personnes âgées d'au moins 25 ans

- pour les doubles : à tous les équipages dont la somme des âges est égale à au moins 50 ans

4.2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

4.2.3 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

4.3 En raison du contexte sanitaire, les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire en complétant [le formulaire en ligne suivant](#)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 40 € par coureur jusqu'au 29 juin.

À partir du 30 juin, les droits d'inscription seront de 50 €.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription OBLIGATOIRE : le samedi 19 juin de 9h30 à 11h30.

6.2 Jours de course

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>
Samedi 02 juillet	13h : Premier signal d'avertissement
Dimanche 03 juillet	10h30 : Premier signal d'avertissement

6.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement de sera donné après 15h.

7. SECURITE

7.1 Tous les pratiquants devront porter un Equipement Individuel de Flottabilité de 50N minimum.

7.2 Les dériveurs doivent être en possession d'un bout de remorquage conformément à leurs règles de classe.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type construit.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 Le système de classement est le suivant : Système de points à Minima

10.2 Une course devra être validée pour valider la compétition.

10.3 Quand moins de 3 courses seront validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 courses ou plus seront validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10.4 Le système de classement est le suivant :

Temps compensé pour l'ensemble des séries classées (classement en IND même si au moins 5 bateaux par série)

11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET ENTRAINEURS

Les bateaux accompagnateurs et les entraîneurs seront admis sur la zone de course et devront se faire connaître auprès de l'organisation le premier jour de la régata. Ils seront incorporés dans l'organisation des secours (si besoin est). Les communications se feront sur le canal VHF 72.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable

et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix seront distribués

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

15.1 PARKING – CALE DE MISE A L'EAU :

Les concurrents devront respecter les zones de parking dédiées pour le rangement des voitures et des remorques. Un document explicatif sera remis à l'inscription.

Lors des phases de mise à l'eau et de sortie des bateaux, les concurrents veilleront à rester le moins longtemps possible sur la cale, pour ne pas entraver le fonctionnement général de celle-ci.

15.2 INFORMATION CLUB :

EDV Préfailles

Route de la Pointe St Gildas

44 770 Préfailles

06 79 53 25 10 – edv@prefailles.fr

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux comme le « Tableau Officiel numérique ».

Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications.

Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1. Gestes barrières et recommandation (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Open Master Cup 2022, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

A. Référent COVID :

Un référent COVID sera nommé par site et sera précisé sur le tableau officiel numérique.

B. Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- Une cellule COVID par site de pratique pourra être composée du / de :
 - Représentant de la structure FFVoile Hôte
 - Président du Comité de Course,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :
Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à Open Master Cup 2022 tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, un accompagnateur qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69. Tout bénévole, arbitre, accompagnant, salarié, et plus généralement toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de la compétition, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement s'isoler conformément aux préconisations des autorités sanitaires.

Annexe - Zone de course

